



Contrat de professionnalisation rompu

Par **slump**, le **11/07/2008 à 13:09**

Bonjour, rn rn étant en contrat de professionnalisation BTS assistante de direction sur 2 ans en tant que assistante chez manpower; **Ma responsable s'apercevant que le poste d'assistante n'était pas fait pour une alternance veut mettre fin au contrat de professionnalisation qui nous lie m'avertissant de cela courant avril, en rupture de contrat à l'amiable.** Donc j'avais largement effectué ma période d'essai vis à vis de manpower. rn rn Selon la loi "tout entreprise qui est en contrat d'alternance avec l'école pour 2 ans et souhaitant mettre fin à ce dernier se doit de garder l'étudiant(e) en alternance tant qu'il ou elle n'a pas retrouvé un patron" nous nous sommes entendu comme cela. rn rn Suite à cela j'ai recherché des entreprises voulant bien me prendre en contrat pro et à dater de cette semaine (semaine du 7 au 11 juillet 2008) j'ai enfin retrouvé un patron. Avertissant ma responsable de manpower, aujourd'hui vendredi 11 juillet à 12 h 23, m'a demandé d'un ton évident, **de lui fournir une lettre de démission.** rn rn Je pense que ce n'est en rien légal ce qu'elle veut me faire croire sachant que depuis qu'ils n'auraient plus besoin de moi, me font faire les tâches les plus récalcitrantes et tout le personnel de cette agence fait preuve d'une antipathie sans pareil à mon égard. Je n'ai que 20 ans et c'est mon premier contrat pro. rn rn **Pouvez vous me dire comment puis je faire pour éviter de me faire avoir par mon patron ? rn- Que dois je faire ? rn- comment dois je procéder ?** rn rn Je vous remerci énormément du temps que vous consacrez aux internautes qui rencontre ce type de litige en entreprise.